

24 **Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration**

NOS PROPOSITIONS

En date du 7 mars 2017

CONTACT :

Pôle Programme :

arthur.keller@charlotte-marchandise.fr

Questions générales :

contact@charlotte-marchandise.fr

La crise dite des réfugiés que traverse la France, l'Union européenne et le monde fracture nos sociétés. Alors que des milliers d'êtres humains fuyant les conflits et les répressions se noient à nos frontières ou s'entassent derrière des barbelés, l'aide qu'on leur apporte – ou pas – interpelle nos valeurs et définit dans quel type de société nous souhaitons vivre. Les murs que nous construisons à nos frontières nous enferment dans nos peurs et la négation de l'Autre. Pourtant, une politique d'accueil, conforme au droit international et respectueuse de la dignité humaine, est possible sans pour autant laisser libre cours au laxisme et à la submersion que d'aucuns prédisent. Il s'agit d'organiser, de contrôler, de coordonner l'accueil des réfugiés au sein de l'Union européenne.

Il convient par ailleurs de distinguer les réfugiés qui dépendent des conventions de Genève et pour lesquels l'asile est une obligation pour la France, reconnue par le droit international, européen et national, des migrants économiques dont la présence ne peut être examinée qu'en fonction de la situation individuelle des personnes concernées et du contexte économique, social et politique du pays hôte. Il importe alors de leur donner une réponse rapide en mettant en œuvre des solutions de retour adaptées en coopération avec les pays d'origine si nécessaire. Un troisième groupe concerne des étrangers depuis longtemps sur notre sol, notamment des familles, qui ont fait la preuve de leur volonté d'intégration et qui, ne pouvant être renvoyés, doivent bénéficier d'une régularisation de leur situation gage d'une véritable insertion.

*« Quiconque a le malheur d'immigrer une fois - une seule ! - restera toujours métèque toute sa vie, et étranger partout, même dans son pays d'origine.
C'est notre malédiction à nous, immigrants »*

Pan Bouyoucas

► **DONNER À L'AFFLUX DE MIGRANTS DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Les migrations représentent le défi de demain. Au-delà des guerres et conflits, notamment au Moyen-Orient, s'annoncent des flux migratoires très importants, notamment en provenance de l'Afrique et dont les prémices s'observent en mer Méditerranée sans que l'Europe en ait pris la mesure. Réfugiés éligibles au droit d'asile (Érythréens, Soudanais, Éthiopiens) mais aussi réfugiés économiques et, de plus en plus, réfugiés environnementaux.

Ainsi, l'ONU et l'Union européenne vont devoir prendre des mesures à l'échelle mondiale pour enrayer une tragédie prévisible. Il convient de passer du chaos de la situation d'urgence à un cadre structuré de réponses institutionnelles.

- Faire de la question des migrations une priorité de l'ONU sous l'autorité de son nouveau responsable Antonio Guterres, ancien Haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés.
- Actualiser les conventions de Genève et le droit d'asile pour, au-delà des persécutions politiques, tenir compte des conflits, des risques dus aux "entrepreneurs de violence", des États faillis, etc.
- Reconnaître dans les conventions internationales le statut de réfugié environnemental en s'appuyant sur l'ONU pour proposer un protocole additionnel.
- Proposer une gouvernance mondiale tripartite des migrations avec les États, les organisations internationales et des représentants des acteurs associatifs.

- Combattre les inégalités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci (les 1% dans le monde entier) alors que la « globalisation » du monde facilite les formes de vie nomade, celle des migrants mais aussi des entreprises et du business inéquitable.
- Mettre en œuvre un co-développement équilibré avec les pays du Sud (financement de microentreprises, de coopératives villageoises, révision des accords commerciaux inéquitables).
- Coordonner un effort financier international qui soit à la mesure des besoins exprimés par le HCR pour ses actions d'urgence et d'appui aux pays d'accueil, tout en permettant une gestion des flux ordonnée et légitime.
- Établir une politique coordonnée en matière de lutte contre les filières criminelles de migration à l'encontre des passeurs qui entretiennent un véritable trafic d'esclaves.

► DONNER L'ÉLAN À UNE GESTION EUROPÉENNE DES MIGRATIONS

L'urgence humanitaire demeure cruciale. Certes, on a compté 250 000 migrants de moins en 2016 qu'en 2015 mais plus d'un million d'entre eux ont frappé aux portes de l'Union européenne, sans compter les 5 000 décédés en Méditerranée. Le programme de relocalisation dans les pays de l'Union de 160 000 réfugiés, en attente en Italie et en Grèce, programme pourtant bien modeste comparé aux 500 millions d'Européens, n'est parvenu à en répartir que 5 600 en un an. La France en a accueilli 2 000, pour un objectif de 17 700 d'ici septembre 2017.

Au rythme actuel de prise en charge des réfugiés par la France, il faudrait dix-huit ans pour accueillir notre tout petit quota des réfugiés qui frappent à nos portes.

Pourtant, selon l'ONU, les dix pays du monde qui perdront le plus de population d'ici 2050 sont tous situés en Europe. Sans immigration, la population européenne diminuera de plus de cent millions de personnes d'ici 2080.

L'OCDE insiste sur l'aspect positif pour la croissance, constaté en Allemagne, des migrants qui, pour la plupart sont qualifiés, et « contribuent davantage en impôts et prestations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations ».

- Mettre en œuvre une politique étrangère commune par la promotion active d'initiatives visant à changer la donne au Moyen-Orient et saisir l'occasion pour faire de l'Union européenne un pôle de puissance à la hauteur de la conjoncture internationale actuelle.
- Respecter les conventions de Genève et le droit d'asile comme une obligation juridique et pas seulement morale.
- Appliquer le pacte d'immigration et d'asile au lieu de renvoyer aux frontières extérieures nos problèmes et surtout des centaines de milliers d'êtres humains, hommes, femmes et enfants.
- Dénoncer l'accord entre la Turquie et l'Union européenne qui prend en otage des dizaines de milliers de réfugiés au mépris des conventions de Genève.
- Refuser tout accord de ce type avec des dictatures comme le Soudan, l'Érythrée, l'Éthiopie ou des pays en guerre comme la Libye afin de « juguler l'arrivée des migrants ». La proposition discutée lors du sommet de Malte du 3 février 2017 concernant la Libye, pays qui n'a même pas d'État constitué ni de statut de « pays tiers sûr » et où les migrants subissent les pires exactions et trafics d'êtres humains, doit être vivement combattue. De même, le bénéfice du Fonds fiduciaire/Facilité Juncker (248 millions d'euros pour alimenter dix projets ciblant les régions d'origine des migrants) ne peut être octroyé qu'en fonction du respect du droit humanitaire.

- Dénoncer des politiques policières et répressives et des conditions d'accueil inhumaines et indignes dans certains camps de réfugiés et de transit.
- Réviser l'architecture institutionnelle européenne en intégrant la dimension régionale de voisinage avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient et en ciblant les pays destinataires de l'aide en fonction du nombre de migrants dits « irréguliers » qu'ils émettent, et non en fonction de leurs besoins et de leur potentiel supposé à juguler les migrations vers l'Europe.
- Harmoniser les règles et critères du droit d'asile dans les pays membres de l'Union européenne et définir en commun une liste de pays dits « sûrs » sur la base des Conventions de Genève.
- Aménager des filières légales d'accueil proportionnées aux besoins avec un effort partagé, juste et équitable, entre les pays de l'UE, en supprimant en particulier le règlement dit de Dublin. Délivrer dans les consulats et ambassades de l'UE installées dans les pays de départ et de transit des visas humanitaires. Sécuriser les voies d'exil et d'émigration.
- Supprimer les visas pour les personnes en provenance de pays en guerre.
- Faciliter de façon proactive le regroupement familial, y compris pour les membres de familles élargies bénéficiant déjà d'une forme de protection en Europe.
- Imposer aux autorités britanniques le respect du regroupement familial pour les mineurs étrangers isolés (MEI) désirant rejoindre des proches en Grande-Bretagne. Dans le cadre des négociations sur le Brexit, renégocier l'accord franco-britannique du Touquet de 2003 sur la protection des frontières et le contrôle par la France des migrants.

► METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES MIGRANTS CONFORME AUX VALEURS DES DROITS DE L'HOMME PROCLAMÉES PAR LA FRANCE

La France, volontiers donneuse de leçons, pratique une politique confuse en matière d'accueil. Des initiatives visant à augmenter les places d'hébergement et à raccourcir les délais de demande d'asile coexistent avec une répression féroce vis-à-vis des migrants et des associations qui les soutiennent. Les demandes d'asile accordées, en légère hausse, soit 26 000 sur 75 000 demandes en 2016 - soit 0,1% de notre population - continuent de se heurter à des pratiques différenciées, aux dispositifs policiers de répression et aux procédures de renvoi dans d'autres pays de l'Union européenne des personnes dites « dublinées » dont les empreintes ont été prises dans un autre État membre.

- Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, texte de l'ONU de 1990 qui, à ce jour, ne l'a été par aucun État de l'Union européenne
- Respecter le droit d'asile, l'accueil dû aux réfugiés et l'examen individuel des dossiers dans un délai raisonnable en simplifiant les procédures d'examen du droit d'asile.
- Respecter l'engagement pris par Bernard Cazeneuve lors du démantèlement de la « jungle » de Calais, de ne pas leur appliquer la procédure de Dublin et refuser la politique actuelle qui consiste à les assigner à résidence en vue de les renvoyer dans le pays européen par lequel ils sont arrivés.
- Renforcer les moyens de l'OFPRA, harmoniser le traitement par les préfectures et sanctionner les préfets qui ne respectent pas le droit et dont les pratiques de contournement sont condamnées par les tribunaux.
- Régionaliser le dispositif en augmentant les moyens des préfectures pour éviter que près de la moitié des dossiers soient déposés en Île-de-France afin de mieux respecter les délais d'enregistrement imposés par la loi ; la solidarité entre les territoires implique une répartition équitable des réfugiés.
- Promouvoir une véritable politique d'accueil des réfugiés basée sur une logique de droits et devoirs avec des obligations d'apprentissage du français, de formation, etc.

- Mettre à disposition les dizaines de milliers de logements et de places d'hébergement disponibles pour l'accueil des demandeurs d'asile. Une fois leur demande d'asile acceptée, favoriser l'obtention d'un logement dans le cadre de la politique de construction de logements sociaux accessibles. Intégrer aux politiques indispensables d'urgence sociale celle de l'accueil des réfugiés en imposant le droit au logement pour tous sans opposer les souffrances des uns à celles des autres.

Une personne à la rue, quels que soit son parcours et sa nationalité, doit obtenir une réponse adaptée à sa situation.

- Respecter l'obligation légale de scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et développer les structures d'accueil des enfants non francophones.
- Régulariser les personnes (notamment les familles) qui ne peuvent être expulsées en raison de la durée de leur séjour, des enfants scolarisés, de problèmes de santé, ou tout simplement parce qu'on ne peut les renvoyer dans leur pays, soit que celui-ci ne soit pas considéré comme sûr, soit qu'il refuse de les "reprendre" et qui encombrent les hôtels sociaux.
- Examiner toutes les possibilités, comme la réinstallation, les programmes d'admission à titre humanitaire, ceux basés sur le parrainage privé et le recours à d'autres programmes juridiques tels les visas étudiant ou les permis de travail.
- Faciliter la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale, avec autorisation de travailler, pour les familles qui ont des enfants scolarisés ; offrir aux jeunes scolarisés et apprentis, devenus majeurs, des titres de séjour pour poursuivre leurs études et leur formation. Régulariser aussi les personnes qui ont fait la preuve de leur volonté de rester, de s'intégrer, de travailler... et paient souvent des impôts et cotisations sociales.
- Promouvoir les parrainages républicains : cérémonies publiques et médiatisées ou les marraines et parrains, élus de la république, issus de la société civile, s'engagent à accompagner les jeunes et leurs familles dans leur parcours en France.
- Accompagner les réfugiés dans leur insertion professionnelle grâce à un plan ambitieux d'apprentissage de la langue, de formation professionnelle, de contrats aidés, de tutorat avant même l'octroi de leur statut pour les personnes originaires de certains pays.

Certaines grandes entreprises pratiquent le « coaching » de réfugiés, au triple bénéfice de la personne qui peut travailler plutôt que de dépendre des aides sociales, de l'entreprise qui répond à ses besoins de long terme dans des secteurs porteurs tel le numérique ou en pénurie de main d'œuvre, et enfin de la société dans son ensemble.

- Combattre fermement les a priori en favorisant les compétences professionnelles des réfugiés dans le cadre d'une véritable politique de lutte contre le chômage par le partage du temps de travail.
- Régulariser un certain nombre de travailleurs « au noir » qui représentent une concurrence déloyale pour le plus grand bénéfice des employeurs, au détriment des ouvriers et employés des services.
- Prendre en compte le temps d'adaptation nécessaire avant une intégration réussie permettant un juste équilibre entre la préservation de son identité culturelle et une véritable insertion citoyenne comme ce fut le cas pour les Italiens, Portugais ou Polonais en valorisant les apports culturels de l'immigration.
- Pour les populations en transit qui ne souhaitent pas demander l'asile en France, installer des « camps humanitaires » comme à Grande-Synthe ou à Paris, membre du réseau des « villes refuges », pour les accueillir dans des conditions dignes dès leur arrivée, ou des « maisons des migrants ». Respecter la promesse de Bernard Cazeneuve d'un dispositif pérenne humanitaire à Calais et mettre fin aux entraves et répressions des associations travaillant dans le secteur.

Une « maison des migrants » est une structure leur permettant de se reposer, de réfléchir à la suite de leur parcours, d'envisager de déposer une demande d'asile en France et de les orienter vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins.

- Prendre en charge immédiatement et inconditionnellement les mineurs demandeurs d'asile isolés, et installer des camps spécifiques à leur intention, encadrés par des responsables éducatifs et sociaux à Calais et à Paris.
- Rendre effectif l'accès aux soins, y compris psychologiques, des personnes présentes en France en levant les restrictions imposées à l'Aide médicale d'État (AME), en particulier en supprimant le délai de trois mois de résidence pour les personnes majeures en situation irrégulière (sur ce dernier point, la situation pose de gros problèmes, aussi bien aux personnes en situation irrégulière qu'aux demandeurs d'asile avant que leur demande ne soit enregistrée, mais aussi en termes sanitaires pour l'ensemble de la population comme ne cesse de le souligner les ONG, notamment Médecins du monde).
- Traduire tous les documents fournis par l'administration aux demandeurs d'asile dans les langues officielles de l'ONU (anglais, espagnol, arabe, chinois, russe).
- Faciliter l'insertion des demandeurs d'asile par l'accès aux dispositifs d'insertion type SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), par la délivrance d'équivalence des diplômes, par la mise en place de passerelles vers l'emploi et la formation dédiées facilitant leur accès au marché du travail, par un accès aux postes municipaux requérant un savoir-faire artisanal.
- Régulariser automatiquement la situation des parents d'enfants ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire.
- Accorder une attention particulière aux femmes de migrants :
 - leur octroyer, en accord avec la convention du Conseil de l'Europe d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, un permis de résidence individuel, non susceptible d'être remis en cause en cas de rupture conjugale ;
 - accorder le droit d'asile aux femmes persécutées et discriminées en tant que femmes, aux femmes persécutées en raison de leur orientation sexuelle, aux femmes victimes de violences spécifiques, y compris les viols, les mariages forcés, les atteintes à l'intégrité de leur corps, la traite d'êtres humains, ce qui revient à la stricte application de l'article L711-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) introduit par la loi du 29 juillet 2015, en adéquation avec la Convention d'Istanbul ;
 - accorder le droit d'asile aux femmes persécutées en raison de leurs actions ou de leurs idées en faveur des droits et de la liberté des femmes, c'est-à-dire au nom des « opinions politiques » au sens de la Convention de Genève de 1951.

► **Les propositions relatives aux enfants et listées ci-dessus sont soutenues par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**
<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► INCITER À LA SOLIDARITE AVEC LES MIGRANTS SUR LES TERRITOIRES

C'est sur l'ensemble des territoires que doivent être accueillis et insérés les migrants grâce à la coordination des services de l'État, des collectivités locales à l'image des villes refuges, des associations et des citoyens.

- Inciter la population à tisser des liens avec les migrants, la sensibiliser à l'accueil, lutter contre la peur du réfugié par des actions concrètes (rencontres, discussions, échanges culturels, accueil en week-end dans des familles volontaires, etc).
- Répertorier les ressources locales (logements, enseignement du français, aide linguistique et administrative, aide aux déplacements...).
- Reconnaître le rôle des associations dans la prise en charge des migrants dans la durée par des financements adéquats et la reconnaissance de leur capacité d'initiative à travers des partenariats entre l'État, les collectivités locales et la société civile.

- Mieux former les travailleurs sociaux et renforcer l'enseignement du droit des étrangers et du droit d'asile.
- Faire pression sur les municipalités pour qu'elles déclarent leur ville « ville refuge » comme Barcelone, Valence, Milan, Grande-Synthe, Grenoble et Paris.
- Améliorer le partage des informations pour que le citoyen puisse s'engager auprès des réfugiés en s'appuyant sur des réseaux d'associations.

► ASSOUPLIR LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Réviser la politique française de visas et réduire les obstacles au regroupement familial, dans le respect des droits humains (articles 2, 3 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Régulariser les travailleurs sans papiers qui, via un nom d'emprunt, paient néanmoins des cotisations sociales et des impôts, ainsi que les travailleurs clandestins installés qui n'ont d'autre choix que le travail « au noir », représentant une concurrence déloyale aux travailleurs réguliers, et ce au bénéfice d'employeurs véreux.



► **Nous remercions chaleureusement Anne Joubert pour ses précieux travaux, qui sont à la base du nôtre.**

+ 50 propositions du BAAM